

Compte rendu de la séance du 19 janvier 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Luc FABREGUES

Ordre du jour:

-Décision Modificative BP M49

-Décision Modificative BP M14

-Création emploi: Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles.

-Questions diverses.

.sortie du bulletin municipal en février

.Éclairage du village /sondage sera fait sur le bulletin municipal

Délibérations du conseil:

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BP 2020 M49 (DE 2021 02)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget M49 de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DIMINUTION DE DÉPENSES	AUGMENTATION DE DÉPENSES
1641	Emprunts en cours		838.64
2031	Frais d'études	838.64	
TOTAL :		838.64	838.64

*Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- **ACCEPTÉ** de prendre la décision modificative au BP 2020 M49 et vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Clément THERY

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BP 2020 M14 (DE 2021 03)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget M14 de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DIMINUTION DE DÉPENSES	AUGMENTATION DE DÉPENSES
66 111	Intérêts réglés à l'échéance		59.95
673	Titres annulés		593.90
64 11	Personnel titulaire	653.85	
		TOTAL :	653.85
		653.85	653.85

*Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- **ACCEPTE** de prendre la décision modificative au BP 2020 M14 et vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST Maurice Navacelles, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Clément THERY

Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi d'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (DE 2021 04)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

Il propose pour le bon fonctionnement des services de créer un emploi d'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles pour Madame Christelle Peres.

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **ACCEPTE** de modifier le tableau des effectifs
- **DÉCIDE de créer un emploi** d'Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet 24h semaine.

Le Maire
Clément THERY